

Conférence de Dubaï sur les changements climatiques : Vendredi 8 décembre 2023

Alors que les négociations entrent dans leur deuxième semaine, et donc dans leur phase politique, tous les regards étaient tournés vers la Présidence pour en savoir plus sur la voie à suivre. Le Président de la 28^e session de la Conférence des Parties (CdP 28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a présenté l'approche qu'il propose, et des négociations se sont poursuivies tout au long de la journée sur le financement, l'atténuation, les mesures de riposte et la transparence.

Séance plénière

Le Président de la CdP 28, Al Jaber, a rappelé la réussite de la mise en œuvre du fonds pour les pertes et préjudices le premier jour de la réunion et a encouragé les délégués à travailler collectivement pour faire encore plus de progrès.

Les Parties ont ensuite entendu les rapports de Harry Vreuls, Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), et de Nabeel Munir, Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). Ils ont mis en lumière les rapports de la 58^e (FCCC/SBSTA/2023/4 et Add.1, FCCC/SBI/2023/10 et FCCC/SBI/2023/10/Add.1) et de la 59^e session des SB (FCCC/SBSTA/ 2023/L.9 et FCCC/SBI/2023/L.30). Vreuls et Munir ont ensuite expliqué que les SB ont transmis des projets de décisions à la CdP, à la CMA et à la CMP, provenant à la fois de la SB 59 et de la SB 58 qui s'est tenue en juin 2023 (FCCC/SBSTA/2023/4 et Add.1, et FCCC/SBI/2023/10 et Add.1). La CdP, la CMA et la CMP sont convenues de transmettre les projets de décisions pour examen lors des plénières de clôture.

Vreuls et Munir ont noté que les SB n'ont pas pu achever leurs travaux sur : le Bilan mondial (GST), l'Objectif mondial d'adaptation (OMA), le programme de travail sur la transition juste, le Programme de travail sur l'élévation du niveau d'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation (PTA), les mesures de riposte, l'article 6 de l'Accord de Paris, et la provision d'un soutien financier et technique pour le reporting des pays en développement dans le cadre de l'Accord de Paris.

Le Président Al Jaber a proposé que des binômes de ministres mènent des consultations sur des questions sélectionnées et que des négociateurs de haut niveau dirigent les discussions sur les travaux techniques en suspens, et que des rapports sur les résultats obtenus sur toutes les questions techniques soient livrés le samedi 9 décembre à 15 heures. Il a indiqué que des consultations ministérielles auront lieu sur :

- l'adaptation, coanimées par Jenny McAllister, Ministre adjointe du changement climatique et de l'énergie (Australie), et Maisa Rojas, Ministre de l'environnement (Chili) ;
- l'atténuation, coanimées par Espen Barth Eide, Ministre des affaires étrangères (Norvège), et Grace Fu, Ministre de la durabilité et de l'environnement (Singapour) ;
- le financement, coanimées par Yasmine Fouad, Ministre de l'environnement (Égypte), et Steven Guilbeault, Ministre de l'environnement et du changement climatique (Canada) ; et
- le BM, coanimées par Dan Jørgensen, Ministre du développement et de la politique climatique mondiale (Danemark), et Barbara Creecy, Ministre de l'environnement, des forêts et de la pêche (Afrique du Sud).

Le Président Al Jaber a déclaré que les Co-facilitateurs du BM, Alison Campbell (Royaume-Uni) et Joseph Teo (Singapour), seraient invités à préparer une troisième version des « éléments textuels de base », qui serait distribuée plus tard dans la journée. Il a identifié les pistes suivantes pour des consultations supplémentaires sur :

- le programme de travail sur le relèvement du niveau d'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation, coanimées par Kay Harrison (Nouvelle-Zélande) et Carlos Fuller (Belize) ;
- le programme de travail sur la transition juste, coanimées par Marianne Karlsen (Norvège) et Simon Cardy (Afrique du Sud) ;
- L'OMA, coanimées par les présidents du SB Munir et Vreuls ;
- les orientations sur le paragraphe 2 de l'article 6 (démarches concertées), coanimées par Maria AlJishi (Arabie Saoudite) et Peer Stiansen (Norvège) ;
- les règles, modalités et procédures pour le paragraphe 4 de l'article 6 (mécanisme), coanimées par Kate Hancock (Australie) et Sonam Tashi (Bhoutan) ;
- les démarches non fondées sur le marché (NFM, article 6.8), coanimées par Kristin Qui (Trinité-et-Tobago) et Jacqui Ruesga (Nouvelle-Zélande) ;
- les mesures de riposte, coanimées par Andrei Marcu (Honduras) et Georg Børsting (Norvège) ; et
- la provision d'un soutien financier et technique au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris, coanimées par Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) et Julia Gardiner (Australie).

Al Jaber a déclaré qu'à l'issue d'une plénière de bilan informelle qui s'est tenue samedi 9 décembre dans la soirée, un groupe unique, appelé « Majlis » (qui signifie « conseil » en arabe), commencerait à se réunir dimanche 10 décembre.

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a martelé le risque de dépasser les points de bascule et exhorté les Parties à maintenir l'objectif de 1,5°C. Il a plaidé pour un accord solide sur

l'OMA et pour l'adoption de la décision relative au programme de travail sur la transition juste pour signaler qu'une transition équitable est possible.

Cuba, au nom du G-77/CHINE, a exprimé son inquiétude du chevauchement des consultations ministérielles et techniques, et a estimé que les consultations sur l'OMA et le BM ne devraient pas se tenir en même temps.

Samoa, au nom de l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), a souligné que les préoccupations spécifiques des petits États insulaires en développement (PEID) ne peuvent pas être minimisées et a demandé un soutien accru en faveur des PEID. La déléguée a souligné la pertinence de la décision relative au BM et a signalé l'importance d'aligner les contributions déterminées au niveau national (CDN) sur l'objectif de 1,5°C.

L'UE a appelé à réaliser la transition énergétique juste et la sécurité énergétique à travers une réduction de la consommation et de la production d'énergies fossiles, en garantissant leur élimination progressive « ordonnée ». La déléguée a appelé à établir un cadre solide et clair pour l'OMA; à combler les lacunes en matière de financement et de mise en œuvre; et à mobiliser des ressources au moyen du principe du pollueur-payeur et par l'alignement du système financier mondial sur l'Accord de Paris.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a estimé que le BM doit rester fidèle à son mandat et évaluer les progrès collectifs visant à rendre les flux financiers compatibles avec le maintien des températures en deçà de 1,5°C. La déléguée a souhaité une décision ferme concernant le PTA pour envoyer le bon message aux investisseurs, et a déclaré qu'un premier dialogue sur une transition juste est important pour favoriser la compréhension.

La Suisse, au nom du GROUPE D'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), a estimé que des orientations claires sont nécessaires pour la prochaine série de CDN, que le cadre de l'OMA doit dicter des recommandations claires et faciles à suivre, et que chacun devrait quitter Dubaï avec une idée claire de ce qu'il doit faire en 2024.

La Zambie, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a mis l'accent sur l'adaptation et le lancement d'un cadre mesurable et limité dans le temps pour l'OMA, en qualifiant ce résultat d'aussi important que le BM. Le délégué a également plaidé pour un accord sur la portée et les modalités du programme de travail sur la transition juste, et a mis en exergue la place de l'action climatique dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable.

La Bolivie, au nom du GROUPE DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ANIMÉS DU MÊME ESPRIT (LMDC), a demandé une correction du processus par rapport à la première semaine, en particulier l'absence de négociations dirigées par les Parties et le chevauchement de la programmation des réunions, afin que des progrès puissent être faits. Le délégué a dénoncé le « colonialisme du carbone » des pays développés et a exhorté ces pays à tenir leurs promesses.

Le Sénégal, au nom des PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA), a dit sa déception du peu d'avancement dans le cadre du PTA, salué la décision concernant le Réseau de Santiago, et plaidé pour une feuille de route visant à au moins doubler le financement de l'adaptation.

L'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a souligné la nécessité de respecter le principe de responsabilités communes mais différenciées (RCMD) ainsi que celui d'équité, a fait observer que l'Accord de Paris se concentre sur la limitation des émissions et non sur les sources de ces émissions, et a noté que l'adaptation a des effets au niveau régional et qu'elle devrait être abordée sur la base des résultats de Charm el-Cheikh.

Le Guatemala, au nom de L'ALLIANCE INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC),

s'est opposé à inclure dans le BM quelque formulation qui soit susceptible de servir comme une approbation tacite pour l'industrie des énergies fossiles. La déléguée a proposé un programme de mise en œuvre des technologies, en soulignant le renforcement des capacités et l'utilisation de la technologie comme des éléments essentiels pour accélérer la transition, et a appelé à utiliser des mécanismes tels que les échanges dette contre nature.

Le groupe FEMMES ET GENRE a souligné que les droits humains ne sont pas négociables et a appelé à placer les droits humains, les droits des peuples autochtones et l'égalité de genre au centre de tous les résultats des négociations. La déléguée a rappelé aux Parties que le succès de la conférence sera mesuré à l'aune d'un document final sur le BM ayant la capacité d'engager les Parties sur : une élimination complète des énergies fossiles; une augmentation du financement public sensible aux enjeux de genre; et une augmentation des résultats et analyses ventilés par générations et par genres.

L'organisation CLIMATE ACTION NETWORK a appelé à l'élimination progressive de toutes les énergies fossiles, à répondre aux besoins des pays en développement et à aligner les CDN sur l'objectif de 1,5°C. La déléguée s'est dite préoccupée par l'absence de résultat sur le GGA et a appelé à une décision ambitieuse sur le programme de travail sur les voies de transition juste.

L'organisation DEMAND CLIMATE JUSTICE a appelé à opérationnaliser les principes d'équité et de RCMD dans les résultats du BM et a demandé aux pays développés de commencer à respecter leurs engagements en matière de climat. La déléguée a instamment préconisé un « processus piloté par les peuples et les Parties, et non par les grands pollueurs ou la Présidence ».

Le groupe des AGRICULTEURS a appelé les organisations de la société civile et les plateformes des Nations Unies à apporter des soutiens pour faciliter une meilleure compréhension des contributions des agriculteurs à l'action climatique et au développement durable, en pointant un manque de soutien politique et en soulignant le rôle fondamental de l'approvisionnement alimentaire pour la civilisation.

Les GOUVERNEMENTS LOCAUX ET AUTORITÉS MUNICIPALES (GLAM) ont souligné la nécessité de soutenir une action climatique pluri-niveaux.

Les ONG SYNDICALES (TUNGO) ont souhaité un cadre solide pour une transition juste, en faisant référence aux droits des travailleurs et au dialogue social.

Le Président Sultan Al Jaber a clos la session en appelant à maintenir un esprit d'optimisme, de positivité, de flexibilité et d'inclusivité.

Atténuation

Programme de travail sur le relèvement du niveau d'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation : Lors des consultations de la Présidence, le Co-facilitateur Carlos Fuller (Belize) a demandé des réactions sur les sections du texte du projet qui retracent le programme de travail sur l'année écoulée et proposent des améliorations du programme de travail. Il a suggéré que des consultations informelles pourraient être utiles concernant les travaux sur les résultats et les événements relatifs à l'investissement. Une Partie, soutenue par d'autres, a souligné que les réunions informelles ne seraient efficaces que si toutes les Parties y participaient.

Concernant la réflexion sur l'année écoulée, deux groupes de pays en développement, soutenus par deux autres pays, ont appelé à supprimer les références à l'accélération de la transition énergétique juste et aux conclusions correspondantes du rapport annuel, en estimant qu'il s'agit d'un « tri sélectif » des conclusions du rapport.

Plusieurs pays s'y sont opposés en soulignant la nécessité d'envoyer un signal fort et en qualifiant ces références de fondamentales pour remplir le mandat du programme de travail. Un pays a plaidé pour des conclusions procédurales uniquement et pour la suppression des références à une transition juste et au BM. De nombreux pays développés et en développement ont insisté sur la complémentarité avec le programme de travail sur la transition juste et le BM. Plusieurs ont insisté sur la nécessité de tenir compte des données scientifiques, notamment sur la nécessité de réduire rapidement les émissions au cours de cette décennie.

De nombreux pays ont réclamé une nouvelle version qui reflèterait tous les points de vue.

Directives concernant le paragraphe 2 de l'article 6 (démarches concertées) : Lors des consultations informelles, les Co-facilitateurs Maria AlJishi (Arabie Saoudite) et Peer Stiansen (Norvège) ont invité les Parties à commenter le projet de texte transmis par le SBSTA à la CMA pour examen. Un groupe de pays en développement a déploré l'absence d'harmonie dans les progrès accomplis dans les négociations sur l'Article 6, particulièrement en ce qui concerne le paragraphe 8, et a proposé de mettre entre crochets l'ensemble du projet de texte. Un autre pays en développement a soutenu cette proposition et a suggéré d'inclure le texte entre crochets en tant qu'option dans le texte de la décision et d'ajouter, comme deuxième option, un moratoire sur les marchés du carbone dans le cadre de l'Accord de Paris.

D'autres Parties ont donné leur point de vue sur le texte transmis et ont identifié les aspects à résoudre à la CMA 5. Les points de vue sont restés divergents quant au besoin d'élaborer la portée et la définition des démarches concertées de l'article 6.2 : certaines ont noté que cela serait prescriptif et restrictif et que l'expression « démarches concertées » suggère la possibilité d'un large éventail d'approches ; d'autres ont souligné la nécessité de définir, ne serait-ce que très largement, ce qui constituerait une démarche concertée, afin de garantir que seules les approches appropriées soient incluses dans le dispositif. Plusieurs Parties ont souligné que le principal élément en suspens nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle de l'article 6.2 est le formulaire électronique convenu, mais d'autres ont rappelé que le mandat du groupe comprend également l'autorisation et l'échelonnement, entre autres éléments.

Les consultations informelles informelles et bilatérales vont se poursuivre.

Cadre pour les démarches non fondées sur le marché (NFM) visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris : Au cours des consultations informelles, les Co-facilitatrices Kristin Qui (Samoa) et Jacqui Ruesga (Nouvelle-Zélande) ont présenté le texte du projet de décision transmis par le SBSTA à la CMA, et ont invité les Parties à se centrer sur les paragraphes relatifs à la plateforme Web de la CCNUCC.

Concernant les progrès réalisés dans le développement de la plateforme, certaines Parties ont soutenu le libellé « saluer les progrès réalisés » dans la mise en œuvre de la plateforme, d'autres ont noté que la date limite pour achever la plateforme n'a pas été respectée, et d'autres encore ont souhaité une formulation neutre reconnaissant les progrès accomplis mais encourageant le Secrétariat à achever la plateforme. Les avis sont restés divergents quant à la spécification d'une nouvelle date limite pour achever la plateforme, avec des options telles que « au 31 janvier 2024 », « en 2024 » ou « dès que possible ».

Concernant l'objectif de la plateforme, certaines Parties ont souhaité qu'elle soit limitée à l'enregistrement des NFM, plutôt que d'y intégrer également la publication ou l'approbation des NFM, et d'autres ont préféré le libellé actuel entre crochets qui englobe les trois activités.

Concernant le processus d'inscription et d'enregistrement des NFM, certaines Parties ont souligné que le texte actuel, contenant 11 paragraphes, est trop complexe et nécessite une simplification

drastique. Les Parties ont proposé diverses options pour fusionner ou supprimer des paragraphes et simplifier le texte.

Un groupe de pays en développement, soutenu par d'autres, a déploré la disparité des progrès réalisés dans les différents axes de négociation de l'article 6, et a proposé de mettre entre crochets l'ensemble du texte du projet de décision sur le paragraphe 8 et de le remplacer par un texte appelant les pays développés à offrir des dispositifs de financement équitables aux pays en développement.

Les Co-facilitatrices vont produire une version révisée du projet.

Transparence

Apport d'un appui financier et technique pour le reporting des pays en développement en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : Lors de consultations informelles coanimées par Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) et Julia Gardiner (Australie), les Parties ont partagé leurs points de vue sur le texte du projet de décision. Les Parties ont souligné qu'il est impératif d'approfondir les discussions concernant la liste des activités incluses dans le « Plan de travail de Dubaï sur les capacités de transparence pour 2024-2028 ».

Quelques Parties ont suggéré de supprimer les références aux demandes de financement dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT), mais au vu des divergences, une Partie a proposé de mettre les paragraphes entre crochets et de reprendre la discussion à un stade ultérieur.

Un pays développé s'est opposé à la suggestion d'augmenter substantiellement le soutien du FEM au milieu du cycle de reconstitution et a noté que les paragraphes qui dictent des orientations au FEM doivent être traités dans le cadre du point de l'ordre du jour dédié au FEM. Plusieurs Parties ont demandé au Secrétariat d'organiser un dialogue pour discuter des expériences des Parties dans la préparation de leurs RBT, pour leur permettre de réfléchir aux enseignements tirés. Les consultations informelles vont se poursuivre.

Financement

Deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique concernant les informations à fournir par les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 : Steven Guilbeault, Ministre de l'environnement et du changement climatique (Canada), et Yasmine Fouad, Ministre de l'environnement (Égypte), ont coanimé cette session.

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a souligné que la confiance est essentielle mais doit être reconstruite entre les pays développés et les pays en développement.

Mathilde Mesnard, Directrice adjointe de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, a mis en lumière les difficultés liées à la prévisibilité des apports de financement climatique, en particulier pour la mobilisation de financements privés.

Nafkote Dabi, responsable des politiques en matière de changements climatiques chez Oxfam, a signalé que les pays riches ne parviennent pas à mobiliser suffisamment de ressources. La déléguée a cité le Pakistan comme exemple, où le financement de l'action climatique axé sur des prêts après des graves inondations a laissé le pays encore plus endetté.

De nombreux pays en développement ont appelé à une définition commune du financement climatique, soulignant que la diversité des informations fournies compromet la transparence, la prévisibilité et la mise en œuvre. Plusieurs pays développés ont mis en avant le financement fourni et les efforts déployés pour accroître la prévisibilité, quelques-uns encourageant un groupe plus large de pays à communiquer des données au titre de l'article 9.5. D'autres points soulevés concernaient, entre autres :

- l'écart entre les intentions *ex ante* et les apports *ex post* ;
- le besoin d'un financement prenant la forme de subventions et d'accroître le financement de l'adaptation ;

- le rôle du secteur privé;
- la nécessité d'une réforme des Banques multilatérales de développement (BMD) ; et
- la nécessité de réduire les subventions aux énergies fossiles.

Les observateurs ont appelé à un reporting plus précis et cohérent, à une prise en compte de la problématique de genre dans le financement bilatéral, à accroître les financements pour l'agriculture et à aligner tous les flux financiers sur une transition juste.

Mahmoud Mohieldin, Champion de haut niveau de la CdP 27, a estimé que les flux financiers actuels sont insuffisants, inefficaces et injustes, et a appelé à renforcer le rôle des BMD et à stimuler le secteur privé.

Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications : Les discussions se sont ouvertes en consultations informelles dans le cadre de la CMA. Les Co-animatrices Elena Pereira (Honduras) et Kelly Sharp (Canada) ont sollicité des points de vue sur le texte du projet révisé, en signalant que seuls des changements mineurs ont été apportés afin de capturer avec précision les propositions. Les Parties ont réitéré leurs commentaires concernant, entre autres : la reproduction fidèle du libellé de l'article 9.5 ; le fait d'attendre la révision des lignes directrices en matière de reporting à la CMA 7 ; et des oppositions à toute modification du cadre de transparence renforcée.

Les Parties ont longuement débattu de la manière d'aller de l'avant. Un groupe de pays en développement s'est opposé à une rationalisation plus poussée ou à un travail informel informel, en soulignant l'ouverture aux observateurs, et a encouragé la projection du texte sur écran pour des négociations paragraphe par paragraphe. Plusieurs groupes et Parties ont suggéré que la discussion fait apparaître les divergences comme plus importantes qu'elles ne sont vraiment, et ont exhorté à rationaliser le texte pour se focaliser sur quelques options clés. Tous ont exhorté les Co-facilitatrices à demander davantage de temps pour les discussions techniques plutôt que pour l'engagement politique.

Les Co-facilitatrices ont indiqué leur intention de consulter la Présidence.

Nouvel objectif chiffré collectif de financement climatique : Lors des consultations informelles, les Co-facilitatrices Amena Yauvoli (Fidji) et Gabriela Blatter (Suisse) ont sollicité des points de vue sur le texte du projet révisé. Les délégués sont convenus de la nécessité de garantir un espace inclusif pour les négociations textuelles de 2024, mais ont discuté de comment s'y prendre. Ils ont particulièrement souligné la nécessité de garantir l'inclusivité, d'éviter la micro-gestion des coprésidents du programme de travail spécial, et de clarifier les liens entre les négociations textuelles, les dialogues d'experts techniques et l'engagement politique.

Plusieurs groupes ont appelé à assurer au moins trois réunions pour faire avancer les travaux sur le texte. Certains ont suggéré des discussions à la SB 60. Plusieurs groupes ont appelé les coprésidents à élaborer le plan de travail pour 2024 d'ici février 2024. Beaucoup ont également souligné que les coprésidents devraient avoir la flexibilité de décider du moment où le texte sera déposé et sous quelle forme, en notant que cela a bien fonctionné au sein du Comité de transition chargé du fonds pour les pertes et préjudices, mais en soulignant toutefois qu'il ne s'agit pas d'un mandat pour élaborer un projet de décision.

Les Parties ont unanimement exhorté les Co-facilitatrices à demander plus de temps pour les négociations du niveau technique. Une Partie a qualifié de « terrifiant » l'état de la section relative aux progrès substantiels. Un groupe a souligné la nature technique des discussions, l'objectif étant de se baser sur les besoins et priorités des pays en développement, et a appelé à éviter

de refaire l'erreur de l'objectif de 100 milliards USD, qui avait été défini politiquement.

Les Co-facilitatrices réviseront le texte et mèneront des consultations sur la marche à suivre.

Mesures de riposte

Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris : Le groupe de contact coprésidé par Andrei Marcu (Honduras) et Georg Børsting (Norvège) a examiné le projet de texte transmis par les SB pour identifier les domaines de désaccord et de convergence. Les Co-présidents ont proposé de commencer par les paragraphes relatifs au Comité de Katowice sur les impacts (KCI) et à son plan de travail, en tant que partie moins controversée de la décision, puis de passer à la première annexe sur les modalités, le programme de travail et les fonctions, puis à la deuxième annexe relative aux activités du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et de son KCI.

Concernant le KCI et son plan de travail, plusieurs Parties en développement ont fait des suggestions mineures d'amendement du plan de travail, et d'autres ont plaidé pour ne pas rouvrir le texte précédemment convenu et passer à la première annexe. Concernant les fonctions du forum, plusieurs pays développés ont proposé de conserver le texte des décisions antérieures. La discussion s'est poursuivie autour de la liste des fonctions, avec des désaccords sur la référence au BM, sur la formulation spécifique sur le renforcement des capacités, sur la mention de l'« adaptabilité » et sur les mesures commerciales unilatérales.

Dans les couloirs

Au retour de leur journée de « repos », les délégués étaient impatients de savoir comment la Présidence de la CdP proposait de faciliter les négociations au cours de la dernière semaine. Le Président a présenté sa feuille de route, avec plusieurs Co-facilitateurs pour des consultations ministérielles et techniques qui sont toutes censées se terminer avant 15 heures le samedi 9 décembre, a-t-il indiqué. Tout ce qui sera alors resté en suspens sera transmis à un grand groupe unique appelée « Majlis », un salon où les personnes partageant des intérêts communs pourront se rassembler.

Certains ont songé que cela pourrait faciliter le dernier paquet, où des synergies (ou des compromis) pourraient être trouvées sur le BM, l'OMA, le financement et peut-être même le programme de travail sur la transition juste. D'autres ont averti que les grands rassemblements donnent rarement des résultats. Certains ont rappelé que le « Sejmik » de Katowice s'était réuni une fois avec les ministres, puis s'était ensuite divisé en discussions plus restreintes et plus spécifiques. De la même manière, le Comité de Paris était un pointage quotidien des « indabas » plus restreints qui travaillaient sur des aspects spécifiques de l'Accord de Paris. D'autres encore étaient préoccupés par les conséquences en termes de transparence et d'inclusivité des processus décisionnels. Les applaudissements appuyés de la plénière suite à l'appel lancé par un délégué à ne pas avoir de salles fermées ont conduit beaucoup de gens à se demander ce qui va bien pouvoir advenir dans les cinq prochains jours.

« Pour l'instant, tout est très dispersé », a estimé un observateur chevronné en espérant que les groupes maintiendront une certaine cohérence dans leurs positions en s'adressant à des facilitateurs différents. En désaccord sur le fond, les négociateurs du financement étaient au moins unis dans leur souhait de continuer à travailler au niveau technique plutôt que de confier les choses aux ministres. Cependant, beaucoup étaient soulagés de voir des ministres expérimentés en charge des questions délicates, et espéraient pouvoir trouver le bon équilibre entre la poursuite des discussions techniques et l'intervention politique pour négocier des compromis lorsque cela s'imposera.